



COMMUNE DE XERTIGNY

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal en date du 13 Septembre 2018

Présents : ADAM Manuela, ALEXANDRE René, AMYOT Claude, BLOSSE Anne, BOISSONNET Annie, CERVONI Anélène, GUEDES Jérôme, HOUILLON Nathalie, LAPOIRIE André, LAVE Michel, MARCOT Véronique, MICHEL Dominique, PERONA Emmanuelle, PIERREL Christian, PLAYOULT Brigitte, ROBERT Daniel, THIEBAUT Michaël, TISSERANT Gérard, VALENTIN Denise, VANCON Nicolas.

Pouvoirs : LAVE Michel à BLOSSE Anne et VUILLEMIN Sébastien à CERVONI Anélène

Excusés : BECKER François.

Monsieur Jérôme GUEDES a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATIONS

Urbanisme – Attribution de Numéros Ruelle de la Riotte

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Mme le Maire rappelle aux membres présents qu'il appartient au Conseil Municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues et aux places publiques, ainsi que le numérotage des habitations qui constituent une mesure de police générale que le Maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du CGCT.

Elle propose de prendre une délibération à ce sujet, suite aux confusions des Services de la Poste entre le numéro d'un immeuble Ruelle de la Riotte et les numéros de trois appartements dudit immeuble.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe comme suit le nouvel adressage de M. Bernard BONNARD, Ruelle de la Riotte (3a - Appartement n°1, 3b - Appartement n°2 et 3c - Appartement n°3) et donne tout pouvoir à Mme le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires.

Domaines - Acquisition des Parcelles BH 243 et 245 et de la Parcelle AB 672

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Mme le Maire explique que la commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles BH 243 d'une surface de 142 m² et BH 245 de 91 m² afin d'élargir la Voie Communale 194 et permettre ainsi le passage des engins sans détériorer fossés et accotements. Il est proposé d'acquérir ces parcelles à l'euro symbolique.

Elle explique également qu'il est proposé d'acquérir à l'euro symbolique la parcelle AB 672 de 13m², faisant suite au constat par le cabinet de géomètre, mandaté à l'occasion de la vente de la maison adjacente à une propriété communale, de l'empiètement par la collectivité sur une partie d'une parcelle privée lors de la réalisation de la Place de la Liberté.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir à l'euro symbolique, auprès de M. Patrick ROLLOT, les parcelles BH 243 et BH 245 d'une surface respective de 142 m² et 91 m² et auprès de M. Xavier DETOUILLO, la parcelle AB 672 d'une surface de 13 m². Il est précisé que les frais de géomètre et d'actes seront à la charge de la commune et que Mme le Maire est autorisée à signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

Domaines – Vente de la Parcelle AB 36

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Vu l'avis des domaines en date du 5 Juillet 2018,

Mme le Maire explique qu'il est proposé de céder à Mme JEANDIN la parcelle AB 36 pour un montant de 400 €.

Cette proposition était en cours de réalisation quand Mme VIAL est décédée début Mars 2018. Elle avait fait suite, au moment de la location de sa maison par la future acheteuse du bien et mentionné par la suite à la commune, d'une erreur administrative au moment de la révision du cadastre napoléonien. Mme VIAL pensait en toute bonne foi être propriétaire de 3 parcelles (AB 35, 36 et 37) comme précédemment alors qu'officiellement la parcelle AB 36 avait été mise à la côte de la commune, sans qu'elle ne s'en soit rendu compte.

Après saisine de l'avis des domaines, comme il est d'usage dans le cadre des cessions, Mme le Maire propose de régulariser cette erreur administrative pour un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de céder à Mme Marie-Claire JEANDIN, la parcelle AB 36 d'une superficie de 151 m² pour un montant de 400 €, précise que les frais de géomètre et de notaire seront quant à eux à la charge de l'acquéreur et donne délégation à Mme le Maire pour signer toutes les pièces relatives à cette vente.

Domaines – Echange de Parcelles Commune - Colruyt

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Mme le Maire explique que la collectivité a l'opportunité d'échanger, dans le cadre d'un aménagement d'une piste piétonnière entre l'aire de dépotage et le site des Woodies, les parcelles communales CK 307 de 20 m², CK 322 de 200 m² et CK 309 de 1 268 m² contre la parcelle CK 78 d'une surface de 2 190 m² appartenant à Colruyt.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte l'échange des parcelles communales CK 307 de 20 m², CK 322 de 200 m² et CK 309 de 1 268 m², soit une surface globale de 1 488 m² contre la parcelle CK 78 d'une surface de 2 190 m² appartenant à Immo Colruyt France, dit que l'échange se fera sans soulte, précise que les frais de géomètre et d'acte seront à la charge de la commune, demandeuse de l'échange en l'espèce et autorise Mme le Maire ou son représentant à signer tous les documents et actes afférents à cette opération.

Eau Potable - Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2224-5,

Mme le Maire rappelle que l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales impose au Maire de présenter le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable à son assemblée délibérante qui doit délibérer dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. L'Agence Technique Départementale des Vosges, assistant-conseil auprès de notre collectivité, a rédigé un projet de rapport avec l'aide de nos services, sur la base du Rapport du Délégué 2017 adopté lors du Conseil Municipal du 28 Juin 2018. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service. Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Après présentation de ce rapport par l'Adjoint Délégué, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte le Rapport sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Eau Potable 2017.

Finances – Décision Modificative 1 du Budget Principal

Mme le Maire explique que des ajustements dans le Budget Principal sont à réaliser, suite à la demande de la Trésorerie, d'une part, dans le cadre des opérations de transfert du Budget Annexe Zone Artisanale et d'autre part, dans le cadre de transfert de frais d'études réalisés en opérations d'ordre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte les modifications budgétaires suivantes :

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES			RECETTES		
OP + Compte	Intitulés	Montant	OP + Compte	Intitulés	Montant
041 1678	Autres Emprunts et Dettes	61 945,00 €	041 27638	Créances Immobilières Autres Etablissements Publics	129 450,00 €
041 16874	Autres Dettes	67 505,00 €			
041 2315	Installation, Matériel et Outillage	338,00 €	041 2031	Frais d'Etude	38 172,80 €
041 2313	Constructions	37 834,80 €			
TOTAL		-	TOTAL		-

Finances - Liste de Présentation en Non-Valeurs

Mme le Maire indique que Mme la Trésorière a transmis plusieurs états de produits communaux à présenter en non-valeurs au Conseil Municipal. Il s'agit en l'espèce de créances communales pour lesquelles le Comptable du Trésor n'a pu aboutir dans les procédures de recouvrement qui s'offraient à lui. Le montant total des titres à admettre en non-valeur s'élève à 655,29 €. Ces titres concernent essentiellement des frais d'ordures ménagères et de cantine entre 2007 et 2012.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 4 abstentions, 2 contre et 16 pour, admet en non-valeur les créances communales, jointe en annexe à la présente délibération, pour un montant total de 655,29 € et dit que les crédits sont inscrits au Chapitre 6541.

Finances – Versement de Subventions Exceptionnelles

Considérant l'aide particulière apportée par l'association « Sports et Nature Passions » à l'occasion de la journée d'accueil de la Semaine Fédérale sur Xertigny le 5 Août 2018,

Considérant l'aide particulière que peut apporter l'association « Vosges FM » dans le déploiement de ses actions envers les associations xertinoises et la commune,

Considérant que ces associations n'ont pas demandé de subvention annuelle,

Mme le Maire propose de verser une subvention exceptionnelle de **100 €** à l'association Sports et Nature Passions pour l'animation du point d'accueil à Xertigny de la Semaine Fédérale le 5 Août dernier. Elle propose également de verser une subvention de **1 990 €** à l'association « Vosges FM » afin de permettre le déploiement annuel de ses actions envers les associations xertinoises et la commune et ainsi, contribuer au rayonnement de la collectivité et à la mise en œuvre du marketing territorial souhaité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de verser la somme de 100 € à l'association « Sports et Nature Passions » et de 1 990 € à l'association « Vosges FM » et précise que les crédits sont inscrits au budget.

Forêt – Campagne d'Affouage 2018-2019

Vu le Code Forestier, et en particulier les articles L.243-1 à 3,

Vu le Code de l'Environnement, et en particulier les articles L.362-1 et suivants,

Vu la Délibération n°97/15 du Conseil Municipal en date du 3 Décembre 2015 unifiant le règlement d'affouage applicable en la matière,

Considérant le document d'aménagement en vigueur pour la Forêt Communale et son programme de coupes et le tableau d'état d'assiette des coupes proposé par l'ONF,

Considérant les délibérations sur l'assiette, la dévolution et la destination des coupes de l'exercice 2018/2019 en date du 10 Octobre 2017 et du 6 Décembre 2017,

Mme le Maire explique qu'il revient au Conseil Municipal, comme chaque année, de déterminer les conditions de mise en œuvre de l'affouage en bord de route et sur pied.

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe :

En matière d'affouage sur pied, pour la campagne 2018-2019 :

- Mme Anne BLOSSE et M. Michel LAVE comme garants de l'affouage
- le volume maximal estimé des portions, aux produits accidentels et à +/- 15 stères par personne, variables en fonction des programmes annuels directement liés à l'Aménagement Forestier,
- le montant de la taxe d'affouage au stère à 12 €,
- la période d'exploitation du 11 Février 2019 au 11 Mai 2019, après cette période, l'exploitation sera interdite pour permettre la

régénération des peuplements,

- le délai d'enlèvement au 1^{er} Juillet 2019 afin de permettre la sortie du bois sur sol portant en dehors des périodes pluvieuses.

En matière d'affouage en bord de route, pour la campagne 2018-2019 :

- le volume des portions à 10 stères par personne, avec possibilité de disposer d'un demi-lot supplémentaire,
- le montant de la taxe d'affouage au stère à 35 €, soit 350 € (ou 525 € avec le demi-lot supplémentaire).

Intercommunalité - Demandes d'Adhésion au SMIC

Mme le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de Xertigny du mail de Monsieur le Président du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges en date du 8 Août 2018 les invitant à se prononcer sur l'adhésion de la Commune de Vaudoncourt et du PETR du Pays d'Epinal Cœur des Vosges audit Syndicat en date du 12 Juin 2018.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les demandes d'adhésion précitées et approuve la Délibération n°12/2018 du SMIC en date du 12 Juin 2018.

Personnel - Ouverture et Fermeture de Postes

Vu la Loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, et notamment son article 34,

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade,

Considérant le tableau des emplois,

Mme le Maire explique que, dans le cadre du renouvellement de la convention entre la Communauté d'Agglomération d'Epinal et la Commune de Xertigny, il y a lieu de créer un poste permanent de Gestionnaire de la Base de Loisirs « Les Woodies » et des Salles Communales, à raison de 30 heures par semaine. La personne recrutée aura ainsi en charge la gestion courante des sept gîtes d'habitation, de l'aire de camping-cars, des salles communales, ainsi que de la future Maison des Associations.

Sur proposition de Mme le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de la modification du tableau des emplois de la commune, comme- la création d'un poste permanent de Gestionnaire de la Base de Loisirs « Les Woodies » et des Salles Communales, qui relèvera de la filière technique et des cadres d'emplois des adjoints techniques et agents de maîtrise, autorise Mme le Maire à procéder à ces changements à partir du 1er Octobre 2018 et dit que les crédits nécessaires sont inscrits au Budget.

Recensement - Désignation d'un Coordonnateur de l'Enquête de Recensement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 2002-276 du 27 Février 2002 relative à la démocratie de proximité et notamment le titre V,

Vu le Décret n° 2003-485 du 5 Juin 2003 relatif au recensement de la population,

Vu le Décret n° 2003-561 du 23 juin 2003 portant répartition des communes pour les besoins de recensement de la population,

En vue du recensement qui aura lieu du 17 Janvier au 16 Février 2019, Mme le Maire rappelle à l'assemblée la nécessité de désigner un coordonnateur d'enquête afin de réaliser les opérations du recensement.

Mme le Maire propose que Mme Isabelle MARIN soit en charge du recensement.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de désigner Mme Isabelle MARIN, Secrétaire Administrative, coordonnatrice d'enquête chargée de la préparation et de la réalisation des enquêtes de recensement, précise que le coordonnateur bénéficiera d'une augmentation de son régime indemnitaire et autorise Mme le Maire à procéder à toutes les démarches et à signer tous les actes nécessaires.

Finances - Modalités de Financement du Transport Scolaire

Considérant le règlement des transports scolaires du Conseil Régional pour le Département des Vosges,

Mme le Maire explique que, dans le cadre du ramassage scolaire des collégiens organisé par le Conseil Régional, une participation de 90 € est demandée aux familles, par enfant et par an.

Auparavant, la participation de 90 € passait par l'acquiescement de trois vignettes, dont le coût était alors entièrement pris en charge par la collectivité, puisque les parents, dont les enfants étaient inscrits, venaient récupérer les vignettes directement en Mairie. Or, depuis cette année, le Conseil Régional demande aux familles d'inscrire les enfants bénéficiaires directement en ligne et surtout de s'acquiescer, au moment de la validation de l'inscription, des 90 €.

Malgré cette nouvelle procédure mise en place par le Conseil Régional, Mme le Maire propose que la collectivité continue de prendre en charge entièrement les frais de participation des parents au transport scolaire, comme il est d'usage depuis de nombreuses années. Il est proposé, à cet effet, que la collectivité rembourse les 90 € versés par les parents, sur présentation de la facture d'acquiescement de la somme et d'un RIB.

Mme le Maire demande également à statuer sur les demandes de famille qui scolarisent leurs collégiens à l'extérieur de la commune afin qu'ils puissent apprendre, par exemple, des langues étrangères non-proposées à Xertigny.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de rembourser, sur présentation de facture acquittée et RIB, la participation des parents au transport scolaire, soit 90 € par collégien transporté par an, précise que le remboursement se limitera exclusivement à la somme de 90 €, qu'en cas d'inscription hors-délais engendrant des pénalités, la collectivité ne prendra pas en charge le delta restant et décide ne pas prendre en charge le coût du transport des collégiens scolarisés en dehors de Xertigny.

Autres - Participation aux Mercredis Récréatifs

Considérant le travail de la Commission Jeunesse, Vie Scolaire et Périscolaire,

Considérant le partenariat avec l'ASC d'Hadol-Dounoux, en charge de l'organisation et du fonctionnement de mercredis récréatifs, depuis la rentrée scolaire 2018-2019 sur le territoire communal,

Mme le Maire explique que, suite à la distribution d'un questionnaire aux parents, début Mai, afin de recenser les besoins pour la rentrée en raison du retour à la Semaine de 4 Jours, ce sont près de 56% des parents qui ont manifesté un intérêt pour l'organisation, par la collectivité, de mercredis récréatifs (avec près de la moitié des foyers intéressés par un système de garde la journée complète et un tiers uniquement le matin ou l'après-midi).

La collectivité pouvant difficilement envisager seule une organisation à mettre en place pour la rentrée, et d'autant plus avec un système à la carte permettant de répondre aux attentes de tous, nous nous sommes rapprochés de l'ASC d'Hadol-Dounoux (déjà en charge des NAP depuis Avril 2016 et du Centre Aéré) afin de voir si un partenariat serait également possible en la matière. Une proposition a été formulée par leurs soins, puis validée par la Commission Jeunesse, Vie Scolaire et Péricolaire et enfin par l'ensemble des élus du Conseil Municipal.

Mme le Maire rappelle la proposition faite aux parents chaque mercredi depuis la rentrée scolaire :

- accueil pour les 3 ans jusqu'à 15 ans de 7h00 à 19h00.
- inscription des enfants : soit au mercredi, soit à la période ou soit à l'année / soit à la journée complète avec repas, soit en demi-journée avec repas ou soit en demi-journée sans repas.
- proposition de deux ateliers le matin et deux l'après-midi.

Elle précise que la totalité de l'accueil (de 7h00 à 19h00) est assurée par du personnel de l'ASC. La collectivité met toutefois un agent à disposition chaque mercredi, chargé de la préparation des repas livrés par API et du nettoyage du réfectoire.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire et à l'unanimité, précise qu'une aide financière de la commune pourra être versée aux Xertinois en cas de participation aux mercredis récréatifs sur Xertigny aux conditions suivantes :

- uniquement en cas d'inscription à la période (ou de fait à l'année) ;
- en cas d'inscription à la journée complète avec repas OU à le demi-journée avec repas ;
- cette aide sera de 10%, calculée à hauteur des dépenses engendrées par période ;
- cette aide sera versée que le quotient familial soit inférieur ou supérieur à 800.

Il est précisé que cette dernière sera versée par la commune, sur présentation de facture et à échéance de période.

Autres – Signature de la Convention ILLIWAP avec DIAGRAM

Mme le Maire rappelle que l'application ILLIWAM, destinée à favoriser la communication entre la collectivité et ses administrés sur des sujets divers (coupure d'eau, d'électricité, intempéries, inscriptions affouage, périscolaire, transport, etc..., fermetures exceptionnelles des services communaux, etc...), a fait l'objet d'une présentation aux élus, à l'occasion du dernier Conseil Municipal.

Elle explique que, suite à l'approbation des élus présents pour sa mise en œuvre sur le territoire, il est désormais proposé de signer officiellement une convention de mise à disposition des fonctionnalités de l'application ILLIWAP avec son fournisseur DIAGRAM afin de permettre son déploiement prochain sur le territoire. La convention prévoit notamment, pour une durée initiale de 1 an renouvelable et un montant annuel négocié de 990 € HT, la mise à disposition des outils de formation, de communication et du produit, l'engagement pour le fournisseur d'assurer son bon fonctionnement, accompagné d'une assistance technique et utilisateur incluse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les termes de la convention de mise à disposition des fonctionnalités de l'application ILLIWAP avec son fournisseur DIAGRAM pour une durée de un an initial, renouvelable, pour un montant annuel négocié de 990 € HT et autorise Mme le Maire à la signer.

Personnel – Régularisation des Primes de Fin d'Année

Considérant la demande a posteriori formulée par la Trésorerie, Mme le Maire précise qu'il est nécessaire de régulariser le versement des primes de fin d'année versées aux agents de droit privé de la collectivité pour les années 2016 et 2017.

à l'unanimité, décide d'accorder CUI-CAE, 16 dont l'enveloppe est fixé à 925 €, à répartir entre les personnes concernées, ainsi qu'une prime de fin d'année au titre de l'année 2017 dont l'enveloppe est fixé à 1 485 €, à répartir entre les personnes concernées. Il est précisé à Mme le Maire de répartir, le cas échéant,

Domaines - Acquisition des Parcelles Forestières CI 327 et 329

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, le Code de l'Urbanisme et le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques, et notamment son article L.1111-1,

Vu le Code Forestier, et notamment son article L331-22,

Mme le Maire explique que la commune a l'opportunité d'acquérir les parcelles forestières CI 327 et CI 329 de 43 a et 36 ca, situées au lieu-dit « La Regingotte », pour un montant global de 5 000,00 €.

Elle rappelle que la collectivité peut, à cet effet, faire jouer son droit de préemption, en vertu de l'article L331-22 du Code Forestier, la parcelle cadastrée en nature de futaie jouxtant une parcelle de même nature appartenant à la commune et soumise à un plan simple de gestion.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'acquérir, en appui sur son droit de préemption aux consorts FRECHIN, les parcelles CI 327 et CI 329 d'une superficie de 43 a et 36 ca, pour un montant global de 5 000,00 €, précise que les frais de notaire seront à la charge de la commune, autorise Mme le Maire à signer tous les documents et actes afférents à cette opération et dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au Budget Général 2018.

SDEV – Génie Civil du Réseau Téléphonique pour l'Enfouissement de Réseaux Secs rues du Canton de Firminy, Sérot, Becker et Patch.doc

Mme le Maire présente le projet de génie civil du réseau téléphonique, dans la continuité des travaux prévus d'enfouissement des réseaux secs des rues du Canton de Firminy, Sérot, Becker et Patch, et qui s'inscrit dans le projet global de requalification du centre-ville, faisant suite à l'étude menée par le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement depuis début 2017. Mme le Maire précise que, dans le cadre d'un projet de génie civil du réseau téléphonique, Orange réalise le câblage et le SDEV réalise le génie civil. Par application de la décision du Comité du SDEV en date du 19 Juin 2018, le Syndicat finance la surlargeur de fouille (ouverture de la fouille, matériaux) et la commune finance la fourniture et la pose de la totalité du matériel.

Mme le Maire précise que le montant de ce projet s'élève à 95 239,00 € HT et que la participation de la commune, selon la répartition citée ci-dessus, s'élèverait à 26 163,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le projet tel qu'il est présenté, autorise la réalisation des travaux par le Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges, maître d'ouvrage et s'engage à verser au SDEV le montant de sa participation, soit 26 163 €, dès que la demande lui en sera faite.

Informations sur les Délégations au Maire :

• MAPA :

OBJET	ATTRIBUTAIRE	MONTANT HT
Woodies - Gîte L'Ecrin - Mobilier Extérieur	BRICOMARCHE	468,95 €
Création de Branchements AEP	VEOLIA Eau	4 014,03 €
Modification du PLU	EOLIS	610,00 €
Grilles d'Exposition - Bibliothèque Municipale	MANUTAN	2 264,77 €
Tables Mange-Debout pour les Salles Communales	FAP	1 002,40 €
Remise en Etat du Monument aux Morts	SB VIE D'APRES	1 474,17 €
Fourniture et Pose Passerelle au Rechentieux	ONF	9 180,00 €

Consultation en Cours :

- Maîtrise d'Œuvre pour la Création d'une Médiathèque Communale
- Travaux de Reprise des Désordres sur le Mur d'Amerey

Consultation à Venir :

- Travaux pour la Création d'un Pumptrack
- Travaux pour l'Extension de la Maison de Santé

Travaux en Cours :

Commune

- **Travaux de la Maison des Associations et du Local Annexe :** une visite des lieux avec les élus municipaux et les présidents d'association a eu lieu le lundi précédent afin de rendre compte de l'avancée des travaux, dont la réception est prévue fin d'année 2018/début 2019. Le Local Annexe fera l'objet d'un partage entre le Comité des Fêtes et le CAPS (qui y entreposera notamment ses skis).
- **Travaux de Mise en Accessibilité de la Mairie :** les travaux continuent à avancer, les sanitaires du sous-sol sont quasiment terminés, la plateforme accessible depuis l'entrée arrière du Château sera réalisée au cours des prochains mois et une mission complémentaire pour la réalisation des aménagements extérieurs du Château sera prochainement effectuée.
- **Travaux de Réhabilitation des Réservoirs d'Eau Potable :** quelques difficultés sont rencontrées actuellement dans le cadre de la réalisation des travaux du premier réservoir, des solutions sont en cours d'examen avec le maître d'œuvre, notre fermier du réseau d'eau et la collectivité.
- **Travaux de Voirie 2018 :** il reste encore à finaliser la barrière prévue Rue des Cailloux et quelques enrobés au Printemps prochain.
- **Travaux de Réhabilitation de la Rue de l'Eglise à Rasey :** suite à la réunion 0, le cabinet EVI, retenu comme maître d'œuvre, va réaliser des enquêtes complémentaires de branchement d'eau potable chez les particuliers dans le cadre du remplacement de la canalisation d'eau à prévoir.
- **Travaux de Voirie 2018-2019 :** la réunion 0 a eu lieu avec le maître d'œuvre retenu, le cabinet Energie Hautes Vosges d'Eloyes, le dossier de consultation des entreprises pour le programme de travaux devrait être établi assez rapidement.

Divers :

- **Bibliothèque Municipale :** Organisation d'un Café-Débat autour de la Laïcité, en appui sur l'équipe de bénévoles, **le Samedi 29 Septembre à 10h00 à la Verrière du Château.**
- **Reconversion des Locaux de l'EHPAD :** pour information, l'EPFL a lancé officiellement la consultation jusqu'au 29 Septembre pour l'étude technique et programmatique de reconversion des locaux de l'EHPAD St André.
- **Déploiement de la Fibre Optique :** suite à la signature de la Convention avec LOSANGE, lors du Conseil Municipal de Juin, Mme le Maire a envoyé un courrier au Président de la Région afin d'attirer plus particulièrement l'attention des services sur la situation géographique de la commune et les hameaux qui la compose (notamment Rasey et Le Roulier particulièrement mal desservis en la matière) / par courrier en date du 29 Août, le Président de la Région a répondu favorablement au courrier en précisant avoir sensibilisé LOSANGE à la situation desdits hameaux, qui devraient pouvoir bénéficier du déploiement prioritaire des communes du Clerjus et des Voivres.

- **Service Technique :**
 - la consultation de recrutement pour le poste de Responsable du Service Technique a été officiellement lancée mi-Août jusqu'au 29 Septembre / il a été fait appel à une consultante spécialisée dans les recrutements afin d'aider la collectivité dans la définition du profil et du futur recrutement.
 - il a également été lancé en parallèle un diagnostic opérationnel du service en vue d'affiner les compétences nécessaires au futur responsable, de définir les tâches et responsabilités de chacun et d'identifier les éventuels dysfonctionnements dans les processus actuels.
- **Point Musik Fabrik :**
Le programme du Festival est désormais arrêté :
 - Le Vendredi 26 Octobre : les portes de la Salle Polyvalente s'ouvriront à 19h30 pour le premier concert à 20h00 du groupe Ceux d'la Mouff, suivi à 21h00 par la tête d'affiche Les Hurlements d'Léo, pour se finir à 23h15 par la Fanfare Couche-Tard, le tout pour un prix attractif de 6 € en prévente et 8 € sur site. Une petite restauration sur place sera organisée.
 - Le Samedi 27 et Dimanche 29 Octobre : un marché du terroir sera organisé Place de la Brasserie, sous un chapiteau de 750 m², qui accueillera des producteurs et des brasseurs, ainsi qu'une petite restauration et des groupes en déambulation, mais également nouveauté pour cette année une scène ouverte destinée aux talents locaux. D'autres animations, organisées par la commission animation, viendront également animer le marché tout au long du week-end.
- **Divers :**
 - **Remerciements** des associations Youpi Gym, AFN, Pétanque de la Vôge pour la subvention versée à l'occasion du Conseil Municipal de Juin et de la Psychologue Scolaire pour l'achat des tests nécessaires à son activité.
 - **Remerciements** de l'association US MEMORY GRAND EST suite au versement de la subvention exceptionnelle, versée à l'occasion du Conseil Municipal de Mai, permettant le parrainage d'une tombe par le CMJ d'un soldat américain au Cimetière du Quéquément.
- **Subventions :** la commune va bénéficier de plusieurs subventions :
 - DETR : 109 595 € pour la réalisation de sa Médiathèque, 34 320 € pour l'extension de la Maison de Santé et 91 530 € pour la création d'un Pumptrack
 - Poste Chef de Projet Revitalisation de Bourg-Centre : 13 980 € par le Conseil Départemental et 9 592,19 € par la Préfecture des Vosges.

Agenda :

- **16 Septembre :** Cérémonie d'Installation de M. l'Abbé LALLEMAND
- **17 Septembre :** Visite d'un Terrain Synthétique à Dogneville et de la Salle de Fitness d'Eloyes
- **18 Septembre :** Réunion du Planning d'Occupation des Salles 2019
- **20 Septembre :** Débrief de la Mission d'Etat des Lieux du Service Technique
- **21 Septembre :** Pot des Bénévoles de la Semaine Fédérale
- **4 Octobre :** RDV avec la DRAC concernant le Projet de Médiathèque
- **5 Octobre :** Inauguration Départementale à Xertigny des Rencontres Avec... de la Médiathèque Départementale des Vosges
- **6 Octobre :** Cérémonie du Colonel Sérot
- **Prochain CM : 18 Octobre**

A Xertigny, le 20 Septembre 2018

